



## Garde des enfants mère psychotique

Par **christ4449**, le **25/05/2009** à **20:29**

Quelle est la jurisprudence en matière de garde des enfants dans le cas d'une mère psychotique.

Mon épouse souffre de troubles bipolaires, elle est maniaco dépressive et a été hospitalisée à 4 reprises au cours des deux dernières années. Nous avons une fille de 5 ans et demi. On avait convenu d'une séparation à l'amiable il y a 2 ans; c'était la veille de sa première crise. Depuis elle veut tour à tour rester avec moi et se séparer. Aujourd'hui elle demande le divorce. Je vais accepter pour le bien être de notre fille qui est exposée à ses troubles difficiles à vivre au quotidien. Par contre, je suis très inquiet pour la responsabilité de la garde de notre fille. Je souhaite à tout prix la garder car ma femme perd par moment conscience du danger et s'expose et expose son entourage au danger.

Par **ardendu56**, le **26/05/2009** à **13:09**

christ4449, bonjour

Vous devez contacter le JAF, et pour le divorce (obligatoire) et demander la garde la fille en expliquant les problèmes de santé votre femme.

Si votre épouse est d'accord pour que vous ayez la garde, faite un papier avec elle, et envoyer le double par courrier en RAR au juge pour l'homologuer.

En cas d'urgence, de mise en danger de votre petite, demander un référé au TGI.

Bien à vous.

Par **jeetendra**, le **26/05/2009** à **13:40**

bonjour, divorcer d'un conjoint malade mentalement n'est pas facile, ce sera un divorce contentieux, pourquoi votre épouse n'est t'elle pas sous une mesure de sauvegarde de justice (tutelle, curatelle), saisissez le juge aux affaires familiales TGI de Nantes afin qu'il vous trouve une solution rapidement, courage à vous, cdt

[fluo]CDAD de LOIRE ATLANTIQUE (maison de justice et du droit)[/fluo]

[fluo]Tribunal de grande instance de Nantes[/fluo]

Quai François Mitterrand - 44921 NANTES CEDEX

( 02.51.17.96.95 – 02.51.17.98.31)